

Reprise du réseau d'eau potable de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis N° 2015/49

Lausanne, le 20 août 2015

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit de CHF 830'000.- pour financer la reprise du réseau de Romanel-sur-Lausanne en date du 1^{er} décembre 2015.

2 Préambule

En 2014, la Municipalité de la Commune de Romanel-sur-Lausanne s'est approchée de Lausanne en vue de discuter l'éventuelle reprise de son réseau d'eau potable.

Il est à relever que la qualité des échanges entre les Autorités et les services techniques de nos deux communes a permis de mener ce dossier dans des délais relativement brefs et à satisfaction de chacun. Après une évaluation de l'état du réseau actuel et des investissements futurs par la direction d'**eauservice**, il a pu être établi en toute transparence avec la Commune de Romanel-sur-Lausanne un modèle économique qui garantit, d'une part, un équilibre de la facture d'eau aux usagers malgré une modification tarifaire et, d'autre part, un service équivalent à celui qui est en place pour tous les clients d'**eauservice** qui sont alimentés au détail, et ce en conformité avec les exigences financières de la Ville de Lausanne. Suite aux diverses séances entre le directeur des Travaux accompagné de la direction d'**eauservice**, et une délégation de la Municipalité de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, il a pu être rapidement convenu du montant de la reprise du réseau et conditionner cet accord par la décision du corps délibérant de la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Aussi un préavis a été présenté par la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne à son Conseil communal afin de prendre position sur cet accord. Ce dernier s'est déterminé lors de sa séance du 25 juin 2015 et a approuvé, sur la base d'un modèle de concession adapté à la nouvelle législation, un montant de transaction de CHF 750'000.- pour la cession des installations de distribution, auquel il a été ajouté un montant de CHF 80'000.- pour une conduite remplacée dans le courant de cette année 2015.

Selon le projet de concession établi, le droit exclusif de distribuer l'eau sur le territoire de Romanel-sur-Lausanne est prévu pour le 1^{er} décembre 2015.

3 Situation actuelle

3.1 Alimentation

Actuellement, la Commune de Romanel-sur-Lausanne est alimentée en totalité par le réseau d'eau de la Ville de Lausanne en tant que client livré en gros. La relation commerciale est faite sous la forme d'un contrat qui a été signé par la Commune de Romanel-sur-Lausanne le 12 novembre 2007. Les points d'alimentation spécifiés dans le contrat sont les suivants :

- chambre sise à la route d'Yverdon, 200 mètres avant le stand de Vernand, alimentée par le réservoir de Vernand ;
- chambre sise à l'angle du chemin des Noyers et du chemin du Mont-Blanc, alimentée par le réservoir de Sauvabelin ;
- chambre sise à l'angle de la centrale électrique au bord de la route d'Yverdon face à Romanel Centre (Marais 8), alimenté par le réservoir de Vernand ;
- de plus, deux bâtiments sont déjà alimentés en direct par le réseau lausannois depuis le réservoir de Vernand.

La carte (annexe 1) indique les différents types d'alimentation des communes de la région lausannoise.

On peut constater que Romanel-sur-Lausanne est actuellement une enclave parmi les communes alimentées au détail et que son changement de statut ne générerait que peu de contraintes techniques.

Les deux réservoirs qui alimentent cette commune sont celui de Vernand et de Sauvabelin. Tant pour les besoins en réservoirs que pour le dimensionnement des conduites de transport, les installations techniques existantes permettront d'accompagner la croissance des bâtiments de la zone. Il n'est pas prévu de changer les régimes de pression existants de la zone.

On peut aussi observer que le réservoir de Petite-Croix est déjà bâti sur la Commune de Romanel-sur-Lausanne.

3.2 La tarification actuelle

Le tarif de vente d'eau actuel prend en compte une grande partie des spécificités communales de chaque client livré en gros. Les factures sont établies trois fois par année au nom de la commune alimentée.

- Le prix de vente d'eau est de 70 centimes par m³ l'hiver et de 80 centimes par m³ l'été.
- Le prix du supplément de pompage est de 9.5 centimes par m³ par 100 mètres d'altitude de différence entre l'altitude du réservoir d'alimentation et 470 mètres.
- Le prix de la finance de débit est de CHF 8.- par litre/minute de débit fixé contractuellement pour chacun des points d'alimentation.
- Le prix de la finance de réservoir est de CHF 46.- par m³ de besoin de stockage. Le besoin de stockage est de 500 litres par habitant.
- Le prix de la finance de comptage est de CHF 1'300.- par point d'alimentation.
- Les prix de location de compteurs et autres éléments du poste de mesure sont identiques à ceux pratiqués pour les clients livrés au détail. Ils dépendent directement du coût de ces appareils.

Le chiffre d'affaires corrigé des éventuelles corrections annuelles réalisées avec cette commune ces cinq dernières années a été le suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014
Vente d'eau	242'476.90	298'753.99	248'439.80	217'831.30	217'209.90
Supplément pompage	62'439.07	63'732.30	62'077.83	49'063.54	58'596.55
Finance de réservoir	74'934.00	75'141.00	75'762.00	75'164.00	75'417.00
Finance de débit	78'192.00	78'408.00	79'056.00	78'432.00	78'696.00
Finance de comptage	3'900.00	5'200.00	6'500.00	5'200.00	5'200.00
Locations d'appareils	2'565.00	2'592.00	2'637.87	2'556.00	2'556.00
Total	464'506.97	523'827.29	474'473.50	428'246.84	437'675.45

Le chiffre d'affaire moyen pris en compte pour les calculs d'opportunité est de CHF 460'000.-.

3.3 Les installations

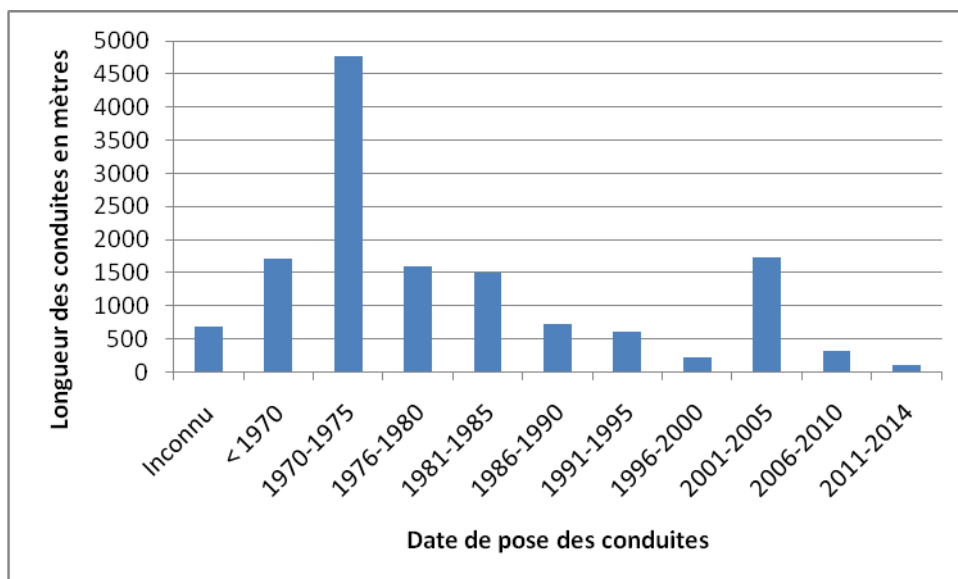
Actuellement, toutes les conduites d'eau potable destinées à la distribution ainsi que tous les compteurs sont la propriété de la Commune de Romanel-sur-Lausanne.

La Ville de Lausanne fournit l'eau aux différents points d'alimentation avec des débits garantissant la défense incendie ainsi que toutes les consommations. Pour ce faire, elle supporte déjà les coûts relatifs aux activités de traitement de l'eau pour la rendre potable, de transport, de pompage et aussi de stockage dans les réservoirs. Le tarif de vente en gros prend en compte tous ces paramètres.

Le réseau de conduites de distribution de 13.9 kilomètres a été estimé de bonne qualité par **eauservice**. Le réseau est actuellement géré par un bureau d'ingénieurs hydrauliciens, mandaté par la Commune de Romanel-sur-Lausanne.

Les pertes de ce réseau ont été de 11.6% en 2008 et de 14.6% en 2009. Ces pertes sont d'un ordre de grandeur acceptable et indiquent un entretien régulier.

Ci-après, la structure d'âges des conduites de distribution :



Le parc de compteurs d'eau de 384 unités est actuellement géré et facturé par Romande Energie S.A. Des premiers contacts ont eu lieu afin d'organiser le rapatriement des données.

3.4 Le cadre législatif

Actuellement, la Commune de Romanel-sur-Lausanne assume toutes les responsabilités de la distribution d'eau potable sur son territoire.

Conformément à la nouvelle loi sur la distribution de l'eau (LDE) entrée en vigueur le 1^{er} août 2013, elle devrait adapter son règlement de distribution.

C'est dans ce contexte que la Commune de Romanel-sur-Lausanne s'est approchée de Lausanne.

4 Etat après acceptation du préavis

4.1 La tarification future

Les consommateurs de la Commune de Romanel-sur-Lausanne seront soumis au même tarif que celui appliqué à la Ville de Lausanne ainsi que dans les autres communes livrées au détail.

Une estimation du chiffre d'affaires futur a été réalisée en fonction des données connues sur la totalité des clients concernés.

Ci-après le détail des ventes planifiées :

- location des compteurs : CHF 31'000.- ;
- finance de base : CHF 30'000.- ;
- finance de débit : CHF 166'500.- ;
- vente d'eau : CHF 516'000.- (année considérée pour la consommation : 2014) ;

soit un total de CHF 743'500.-. Ceci représente une augmentation de CHF 283'500.- par rapport aux recettes actuelles obtenues avec le tarif appliqué pour une commune alimentée en gros. Cela s'explique par les responsabilités et prestations nouvelles que Lausanne devra assumer sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Effectivement, avec le système d'alimentation actuel, dit « alimentation en gros », **eauservice** livre l'eau à la commune par l'intermédiaire de trois chambres de compteurs. Avec le projet de concession prévu, **eauservice** devient propriétaire du réseau et va livrer l'eau jusqu'aux compteurs des habitations.

Les comptes communaux de la Commune de Romanel-sur-Lausanne indiquaient les produits totaux suivants :

Année	Location compteurs	Abonnements	Vente d'eau	Autre	Total des revenus
2012	23'111.87	157'719.05	618'291.24	33'984.20	833'106.36
2013	23'326.82	162'181.08	588'439.90	13'803.90	787'751.70
2014	23'663.29	162'256.80	646'719.22	18'819.55	851'458.86

En regard des revenus du compte eau de la Commune de Romanel-sur-Lausanne (voir tableau ci-dessus), les recettes générées avec le tarif lausannois sont plus basses qu'avec le tarif pratiqué actuellement par la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Cette différence s'explique par le fait que la Commune de Romanel-sur-Lausanne doit acheter toute son eau à Lausanne (prix moyen de CHF 1.50), y compris les pertes d'eau de son réseau, de l'ordre de 10 % (30'000 m³) et les obligent à pratiquer un tarif relativement élevé. Le rachat du réseau de Romanel-sur Lausanne est une opération dans laquelle les deux parties sont gagnantes grâce aux économies d'échelle.

Cette observation permet de dire que la nouvelle tarification sera globalement plus favorable aux consommateurs de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, des écarts individuels pouvant toujours être constatés dans des situations d'installations particulières.

Dans le cadre de la reprise de la facturation des compteurs d'eau, la Commune de Romanel-sur-Lausanne prévoit de faire facturer les taxes d'assainissement par le Service commercial (SiLCOM). Cette prestation supplémentaire est facturée CHF 1.25 par facture, soit CHF 2'000.- par an.

4.2 *Les installations*

Les conduites du réseau de distribution devront être intégrées dans le système d'information géographique (Topobase). Elles seront par la suite entretenues par les équipes de réseau internes. Ce travail nécessitera l'engagement à plein temps d'un nouveau collaborateur.

Les compteurs d'eau devront être repris de la base de données de Romande Energie et intégrés dans la base de données de SiLCOM. Par la suite, ils seront remplacés périodiquement au même titre que les autres compteurs par les équipes d'**eauservice**.

Le développement des installations pour l'alimentation des nouveaux bâtiments dans les quartiers appelés à se développer sera suivi par un conseiller en installations, ce qui représente une occupation de 0.5 ept.

4.3 *Le cadre législatif*

Une fois la concession signée par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Commune de Romanel-sur-Lausanne, **eauservice** reprendra l'entière responsabilité de la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne.

Le territoire sera soumis au même règlement de distribution que les autres communes alimentées au détail.

Le règlement de distribution est actuellement en cours de modification pour être conforme à la nouvelle LDE.

5 **Développement de Romanel-sur-Lausanne**

La Commune de Romanel-sur-Lausanne est intégrée dans un plan directeur localisé intercommunal (PDLi) « Lausanne-Vernand-Romanel-sur-Lausanne » avec un potentiel de développement considérable.

Selon les lignes directrices du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), cette commune va fortement se densifier d'ici à 2020 et les zones intermédiaires ou agricoles vont être en partie construites. La population pourra augmenter d'environ 260% et atteindre les 8'500 habitants en 2020. A saturation, il faut compter avec un total de 10'500 équivalents-habitants (EH).

5.1 Répartition des coûts et planification (CHF HTVA)

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Achat du réseau de distribution de Romanel-sur-Lausanne	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	750'000
Participation aux travaux 2015	80'000					80'000
TOTAL	230'000	150'000	150'000	150'000	150'000	830'000

5.2 Subventions

Aucune subvention ne sera perçue pour la reprise du réseau de Romanel-sur-Lausanne.

5.3 Conséquences sur le plan des investissements

Cet objet ne figure pas au plan des investissements.

Il est prévu qu'il soit entièrement financé par le fonds de réserve et de renouvellement d'**eauservice** et n'aura donc pas d'incidence sur le plan des investissements.

L'utilisation temporelle du crédit demandé est résumée dans le tableau suivant :

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissements	230	150	150	150	150	830
Recettes d'investissements	-230	-150	-150	-150	-150	-830
Total net	0	0	0	0	0	0

5.4 Incidence sur le personnel

La reprise de près de 14 kilomètres de réseau ainsi que l'extension du réseau et des raccordements prévus pour accompagner la densification de la Commune de Romanel-sur-Lausanne nécessitera l'engagement d'un monteur de réseau à plein temps et d'un contrôleur d'installations à mi-temps.

Les monteurs de réseau sont des collaborateurs avec une formation de type CFC d'installateur sanitaire, qui posent les conduites, effectuent les mises en service (essai de pression, désinfection) ou les réparations. Ces ouvriers travaillent en équipe sur les chantiers d'**eauservice** et effectuent également le service de piquet. La personne supplémentaire ne sera pas uniquement affectée au réseau de Romanel-sur-Lausanne, mais renforcera les équipes existantes afin de faire face aux augmentations de travail liées à cette extension du réseau ainsi qu'à son entretien. Le salaire de cette personne est estimé à CHF 92'700.-, y compris charges patronales.

Un conseiller en installations, en général avec une formation CFC + brevet fédéral, traite les demandes de raccordement et veille au respect des prescriptions d'**eauservice**, en particulier pour ce qui concerne les travaux réalisés par les entreprises sanitaires concessionnaires. Il suit l'ensemble des chantiers de transformations et de nouvelles constructions. En fin de réalisation, il est chargé de calculer et facturer la taxe unique de raccordement. Avec l'augmentation des chantiers de la zone, il est nécessaire de renforcer cette fonction. Un 0.5 ept est estimé à CHF 56'400.-, y compris charges patronales.

5.5 Charges d'exploitation

En sus des charges de personnel, les charges d'exploitation augmenteront de CHF 65'800.-.

Sont compris dans ce montant :

- le coût des analyses de qualité d'eau supplémentaires sur le réseau de distribution et les analyses supplémentaires en cas de remise en eau de tronçons de conduite nouvellement réalisés : CHF 8'300.- ;
- le coût supplémentaire de la reprise de la facturation par SiLCOM. À savoir que les relevés des compteurs se feront toujours par l'employé communal de Romanel-sur-Lausanne dans un premier temps : CHF 25'500.- ;
- le coût de la recherche et de la réparation des fuites d'eau sur le réseau de distribution : CHF 7'000.- ;
- le coût de la gestion et du suivi des nouveaux raccordements sur les zones prévues d'être densifiées : CHF 25'000.-.

5.6 Produits d'exploitation

Les produits des comptes de fonctionnement seront en partie modifiés dans leur attribution comptable avec une translation des montants des comptes de produits « communes en gros » vers les comptes de produits « communes au détail ».

Les taxes de raccordement sont des recettes difficilement planifiables car dépendantes des nouvelles constructions et des transformations. Les montants facturés sont calculés sur les volumes des constructions ainsi que sur le nombre d'appareils consommateurs d'eau connectés (par exemple robinet, machine à laver, etc.) Un montant annuel moyen de CHF 50'000.- est attendu pour ces taxes.

L'augmentation des produits de fonctionnement pourra aussi être intégrée dans le budget 2016 pour un montant de CHF 283'500.-.

5.7 Charges d'intérêt

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 13'700.- par année à compter de l'année 2016.

5.8 Charges d'amortissement

Le crédit d'investissement sera amorti dans l'année en fonction des dépenses réelles et compensé par un montant équivalent prélevé sur le fonds de réserve et de renouvellement.

5.9 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2015-2019 sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
(en milliers de CHF) Charges de personnel	0.0	149.1	149.1	149.1	149.1	596.4
Charges d'exploitation	0.0	65.8	65.8	65.8	65.8	263.2
Attribution des taxes au fonds	0.0	50.0	50.0	50.0	50.0	200.0
Charge d'intérêts	0.0	13.7	13.7	13.7	13.7	54.8
Amortissement	230.0	150.0	150.0	150.0	150.0	830.0
Total charges suppl.	230.0	428.6	428.6	428.6	428.6	1944.4
Dissolution du fonds	-230.0	-150.0	-150.0	-150.0	-150.0	-830.0
Taxes de raccordement futures	-0.0	-50.0	-50.0	-50.0	-50.0	-200.0
Revenus supplémentaires	-0.0	-283.5	-283.5	-283.5	-283.5	-1134.0
Total produits suppl.	-230.0	-483.5	-483.5	-483.5	-483.5	-2164.0
Total net	-0.0	-54.9	-54.9	-54.9	-54.9	-219.6

5.10 Crédit spécial de fonctionnement

Le détail des éléments figurant au point 5.9 fait l'objet d'un crédit spécial de fonctionnement neutre financièrement. Le détail est intégré dans les conclusions.

6 Développement durable

La reprise du réseau de Romanel-sur-Lausanne aura un impact positif sur l'environnement grâce à l'optimisation des infrastructures au niveau régional. En effet, le scénario alternatif à la reprise du réseau prévoyait par exemple la construction et le raccordement d'un nouveau réservoir de 2'500 m³ avec un coût budgété de CHF 2'300'000.- pour le réservoir et CHF 300'000.- pour la conduite de liaison.

De plus, cette commune sera gérée au même titre que toutes les autres communes alimentées par **eauservice** selon les normes de qualité environnementales certifiées ISO 14'001.

7 Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/49 de la Municipalité, du 20 août 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 830'000.- pour l'acquisition du réseau d'eau de Romanel-sur-Lausanne ;
2. d'amortir le crédit mentionné sous chiffre 1 sur la rubrique 4700.331 d'**eauservice** à la direction des travaux dans l'année en fonction des dépenses réelles par un prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement 4700.2820.4 ;
3. d'allouer un crédit spécial de fonctionnement pour l'année 2016 entièrement compensé pour **eauservice**, Direction des travaux, réparti sur les rubriques suivantes :

a. 4700.301 « Traitements »	CHF 121'200.-
b. 4700.303 « Cotisations aux assurances sociales »	CHF 10'400.-
c. 4700.304 « Cotisations à la caisse de pension »	CHF 16'600.-
d. 4700.305 « Assurance accidents »	CHF 3'100.-
e. 4700.311 « Achat d'objets mobiliers et d'installations »	CHF 32'000.-
f. 4700.313 « Marchandises »	CHF 8'300.-
g. 4700.318 « Autres prestations de tiers »	CHF 25'000.-
h. 4700.331 « Amortissement de patrimoine administratif »	CHF 150'000.-
i. 4700.380 « Attributions aux réserves »	CHF 50'000.-
j. 4700.434 « Redevances et prestations facturées »	CHF -78'400.-
k. 4700.435 « Ventes »	CHF -255'100.-
l. 4700.436 « Dédommagements de tiers »	CHF -2'200.-
m. 4700.480 « Prélèvements sur les réserves »	CHF -150'000.-

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique :

Florence Germond

La secrétaire a.i. :

Sylvie Ecklin

Annexe 1

